




MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT


# Bilan du Plan de développement durable de l'apiculture



Lancé en **2013**, articulé en **17** axes  déclinés en **115** actions 

le Plan de développement durable de l'apiculture propose depuis trois ans une approche globale des problématiques apicoles (santé des colonies, recherche dans le domaine apicole, développement du cheptel français, formation, organisation de la filière et de la production).

**40** actions sont complètement finalisées et **35** le seront dans les **6** mois .

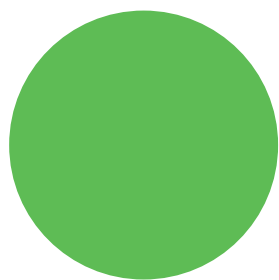
**7** des actions proposées ont finalement été écartées .

notamment du fait de modifications réglementaires.

---

**70%**

**des actions du plan  
auront donc été complètement  
mises en œuvre en trois ans.**



2 AXES

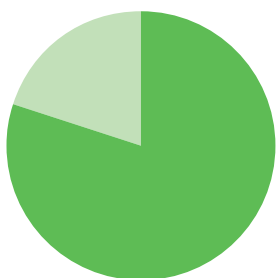


**AXE 2** Diminuer l'impact des pesticides sur la santé des colonies d'abeilles : *adoption sur proposition de la France de nouvelles méthodes d'évaluation des produits phytosanitaires au niveau européen / mise en place d'un dispositif conciliant exigence de protection des abeilles et activité agricole en période de floraison.*



**AXE 4** Lutter contre le frelon asiatique : *classement du frelon asiatique en danger sanitaire de catégorie 2 le 26 décembre 2012.*

---



6 AXES



**AXE 1** Objectiver le problème de santé des colonies d'abeilles par une approche globale et multifactorielle : *programmes de recherche en cours ou en phase de lancement.*



**AXE 3** Lutter contre les maladies des abeilles : *promotion de nouveaux médicaments et mise en place d'un réseau de vétérinaires référents pour développer le principe d'une visite sanitaire systématique.*



**AXE 7** Retrouver la biodiversité nécessaire à l'apiculture : *notamment via la mise en place de MAE (mesures agro-environnementales) pour encourager l'implantation de ruchers et/ou de cultures mellifères.*



**AXE 12** Organiser la filière apicole : *constitution de comités économiques et sanitaires dédiés (au sein de FAM et du conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale), mise en place d'un comité stratégique apicole.*



**AXE 15** Mieux organiser la production de reines et d'essaims : *définition d'une charte de qualité des reines élevées en France.*



**AXE 17** Contribuer à l'élaboration d'un plan global européen pour une apiculture durable.

---



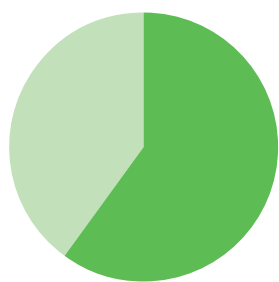
ÉTAT OU SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



AGRICULTEURS ET APICULTEURS



APICULTEURS ET AUTRES ACTEURS DE LA FILIÈRE APICOLE : ITSAP, DISTRIBUTEURS, CONDITIONNEURS...



# 3 AXES



**AXE 8** Maintenir et développer le service de la pollinisation assuré par les colonies d'abeilles : *adoption en mars 2014 de la Charte de bonnes pratiques agricoles et apicoles en pollinisation.*

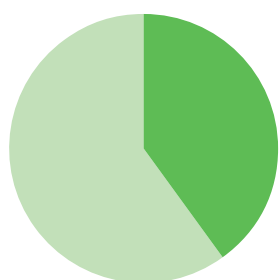


**AXE 10** Mieux former les apiculteurs et les personnes travaillant dans le domaine de l'apiculture : *intégration de modules spécifiques dans l'enseignement agricole.*



**AXE 16** Développer la recherche et l'enseignement supérieur en apidologie.

---



# 6 AXES



**AXE 5** Mettre en place une filière française compétitive d'élevage de reines et d'essaims.



**AXE 6** Mieux connaître et protéger l'apiculture française.



**AXE 9** Promouvoir le rôle des colonies d'abeilles comme indicateur des atteintes à la biodiversité et à l'environnement.



**AXE 11** Encourager l'installation de nouveaux apiculteurs et soutenir les investissements visant à développer la production, la transformation et la commercialisation de miel et de produits associés.



**AXE 13** Organiser la production apicole.



**AXE 14** Mieux organiser la production de miel, gelée royale et autres produits de la ruche.

---



ÉTAT OU SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



AGRICULTEURS ET APICULTEURS



APICULTEURS ET AUTRES ACTEURS DE LA FILIÈRE APICOLE : ITSAP, DISTRIBUTEURS, CONDITIONNEURS...

---

L'ensemble des axes concernant l'environnement de la production apicole (santé, prédateurs, pollutions, reconquête de la biodiversité, accompagnement de l'organisation par les pouvoirs publics) sont aujourd'hui mis en œuvre. Suivent directement les axes relatifs à la formation et l'évolution des métiers de l'apiculture. Pour les 6 axes les moins avancés, les outils sont en place : c'est la mobilisation des acteurs de l'ensemble de la filière qui permettra désormais leur réalisation. Un guide très complet de bonnes pratiques apicoles a été réalisé par l'institut de l'abeille (ITSAP). Fruit d'une démarche collective, il permettra une meilleure gestion des cheptels et de l'activité apicole.

---

## Et demain...

Pour que cette filière apicole, dont le potentiel est énorme, se développe il est nécessaire qu'elle se structure autour d'une **interprofession** et s'engage autour d'objectifs partagés avec une véritable **stratégie de filière** destinée à la demande du consommateur tant sur les volumes que sur l'origine.

---

Dès 2013, Stéphane Le Foll a rappelé que seule une **approche globale** permettrait de répondre aux enjeux d'une filière apicole forte. Le plan sera donc pérennisé pour 2 ans et réorienté sur les actions nécessitant la mobilisation des acteurs de la filière et les outils de formation.

- 1 Poursuite du plan recentré sur les axes les moins aboutis
- 2 Mise en place par l'État d'un certificat de compétence pour professionnaliser le métier d'apiculteur (certi api). Il sera destiné aux apiculteurs professionnels et aux apiculteurs prestataires auprès de tiers (collectivités et services de pollinisation auprès des agriculteurs).



- 3 Encourager la constitution de GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) regroupant agriculteurs et apiculteurs au service de la pollinisation et regroupant des apiculteurs pour une gestion plus solidaire des reines et des essaims.
- 4 Signature avec les acteurs de la filière d'un pacte apicole à l'automne structuré notamment autour d'une démarche « miel de France ».